

Procédure de vente SDV 20205802 de matériel médical à Nivelles

1. Résumé de la procédure de vente

- § 2 Procédure appliquée - service responsable
- § 3 Publicité - mise à disposition des documents réglant la vente
- § 4 Conditions de participation - informations à fournir par les candidats acheteurs
- § 5 Inspection du matériel à vendre par les candidats acheteurs
- § 6 Réception des offres
- § 7 Critère d'attribution
- § 8 Attribution
- § 9 Pas d'application
- § 10 Paiement
- § 11 Enlèvement du matériel
- § 12 Mesures d'office
- § 13 Garantie
- § 14 Litiges

2. Procédure appliquée - service responsable

- a. La vente du matériel décrit en annexe A sera une vente publique de matériel médical à Nivelles.
- b. Ceci implique qu'il n'y aura pas de négociations et que le prix sera le seul critère d'attribution.
- c. Le montant de l'offre retenue sera augmenté de 5% de frais additionnels.
- d. Il est à remarquer:
 - que le démontage, le démantèlement, l'emballage et le transport sont à charge de l'acheteur.
 - que le matériel est vendu dans l'état dans lequel il se trouve sans garantie.
- e. Le service responsable pour la présente vente et auquel toute correspondance doit être envoyée est:

DEFENSE
DIRECTION GENERALE MATERIAL RESOURCES
PROCUREMENT DIVISION
SERVICE DES VENTES (SDV)
Quartier Reine ELISABETH
Bloc 4 D 2 local 76
Rue d'Evere, 1
B-1140 - BRUXELLES
BELGIQUE
Tel: 0032 2 441 55 22
E-mail: mrmp-sales@mil.be Web site: www.mil.be/sales

Responsable de la vente (au sein du Service des Ventes):

FRANCOPHONE:

FOLLET Bram

Lieutenant

Tel: 0032 2 441 53 65 (direct)

E-mail: mrmp-sales@mil.be

NEERLANDOPHONE:

ALAERTS Kurt

Premier Sergent-Major

Tel: 0032 2 441 54 03 (direct)

E-mail: mrmp-sales@mil.be

3. Publicité - mise à disposition des documents réglant la vente

Publicité est faite par la voie de:

- > La mise à disposition du présent document qui règle la vente sur le site web du Service des Ventes: www.mil.be/sales.
- > Une publication officielle dans le "Bulletin des Adjudications" à consulter via le site web du public procurement : www.publicprocurement.be
- > La mise à disposition du présent document qui règle la vente sur le site web du Service des Ventes: www.facebook.com/Sales.Defense.be.

4. Conditions de participation - informations à fournir par les candidats acheteurs

Pro mémoire.

5. Inspection du matériel à vendre par les candidats acheteurs

Le matériel pourra être inspecté pendant les heures de service après rendez-vous avec la Personne de Contact (POC).

50 lots (N° lots de 1 jusqu'à 50) se trouvent à:

5EMI
QUARTIER CDT DONY
Rue du Progres 1b
1400 NIJVEL

Inspection du matériel : Sur rendez-vous, du 28 septembre 2020 jusqu'au 5 novembre 2020

Les POC sont: Adjudant Frédéric Demets, à joindre par N° tél 0032-(0)2/ 442.19.76
E-mail: frederic.demets@mil.be
1^e Sergent-major André Quijada Grandio, à joindre par N° tél 0032-(0)2/ 442.19.32
E-mail: andre.grandioquijada@mil.be

6. Réception des offres

- a. Les offres respecteront scrupuleusement le canevas de l'annexe B. Remarque importante : pour être valables, les offres doivent être signées et datées.
- b. Les prix seront exprimés en EURO. Aucune formule de révision du prix n'est autorisée.
- c. Les offres doivent être envoyées avant le 13 novembre 2020 à 12 h vers le service dirigeant, la date de la poste faisant foi. Les offres resteront valables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier à partir de cette date.
- d. Adresse pour le dépôt des offres: voir § 2 ci-dessus.
- e. Pour être valables, les offres doivent être:
 - > soit expédiées par la poste, sous pli recommandé, sous double enveloppe avec la mention SDV 20205802 sur l'enveloppe intérieure.
 - > soit délivrées par porteur.
- f. Les offres reçues par téléphone ou e-mail ne seront PAS prises en compte.
- g. LANGUE : les offres devront être établies dans l'une des 3 langues officielles belges, c'est à dire: soit en FRANCAIS, soit en NEERLANDAIS, soit en ALLEMAND (à l'exclusion de toute autre langue). Les annexes techniques peuvent être rédigées en Anglais.
- h. Des offres conditionnelles, des prix anormaux et/ ou négatifs ne sont pas autorisées et seront considérées par l'Administration comme des offres non-conformes et non-valides.

7. Critère d'attribution

- a. Le seul critère d'attribution est le prix
- b. L'offre la plus haute par lot pour le matériel présenté en vente déterminera le choix.
- c. Des négociations ne sont pas autorisées.

8. Attribution

- a. Une proposition d'attribution de la vente sera établie par le Service des Ventes.
- b. Le candidat acheteur dont l'offre par lot est la plus haute sera mis au courant de la notification de l'attribution et recevra une facture.
Il devra néanmoins tenir compte du fait que l'ordonnateur compétent du Ministère de la Défense a le droit de ne pas attribuer le marché partiellement ou dans sa totalité.
- c. Le fait de ne PAS ATTRIBUER le marché ne donne droit, dans le chef des candidats acheteurs, à AUCUN DEDOMMAGEMENT.
Une lettre d'information (ou une lettre de NON-ATTRIBUTION) sera envoyée aux candidats acheteurs non retenus.

9. Pas d'application

10. Paiement

- a. Le paiement s'effectue en EURO.
Les modalités de paiement sont mentionnées sur la facture.
- b. Le montant dû doit être payé en une fois dans les trente (30) jours calendrier à compter de la date d'émission de la facture.
- c. Lorsque le délai contractuel est dépassé, les mesures d'office décrites au § 12, sont d'application immédiate.

11. Enlèvement du matériel

Lieu d'enlèvement: voir lieu d'inspection au § 5

- a. Après réception du paiement de la facture, l'acheteur reçoit dans les dix (10) jours calendrier un bon d'enlèvement pour le matériel acheté. Ce bon est exigé par l'Autorité Militaire locale.
- b. L'enlèvement devra être intégralement terminé endéans les quinze (15) jours calendrier, comptés à partir de la date d'émission du bon d'enlèvement. Si ce délai est dépassé, les mesures d'office décrites au § 12, sont d'application immédiate.
- c. L'acheteur doit utiliser les moyens appropriés pour l'enlèvement du matériel.
- d. Les modalités pratiques (date d'enlèvement, accès au lieu d'enlèvement, ...) sont à régler entre l'acheteur et l'Autorité Militaire locale.
- e. Les éventuelles actions de manipulation sur l'endroit d'enlèvement, le démontage, ainsi que le chargement et le transport du matériel vendu sont à charge de l'acheteur.
- f. L'acheteur est responsable de tous les dommages causés lors de l'enlèvement du matériel, soit aux agents et/ou biens de l'Administration, soit à des tiers.
- g. De même, l'acheteur est responsable du personnel auquel il confie l'enlèvement du matériel.
- h. Tout dommage est acté dans un procès-verbal établi par l'Autorité Militaire locale, qui sera signé par les deux parties. Sans contestation écrite endéans les 7 (sept) jours calendrier, l'Administration supposera que l'acheteur accepte le contenu du procès-verbal.
- i. L'acheteur est tenu de réparer ou de faire réparer tous les dommages qu'il occasionne.

12. Mesures d'office

a. Retard de paiement :

- (1) En cas de défaut de paiement à la date mentionnée (voir § 10.b), l'acheteur recevra un rappel de paiement par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé. Ce rappel sera considéré comme mise en demeure.
- (2) En cas de non-paiement endéans les 2 semaines qui suivent le rappel de paiement, la vente sera résiliée de plein droit et le matériel concerné sera remis à la disposition du Service des Ventes. Le cas échéant, l'acheteur sera redevable au Service des Ventes d'une somme équivalente à 10% du montant total du marché (avec un minimum de 500 EUR) à titre de frais administratifs. Cette décision sera notifiée à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé.
De plus, l'acheteur sera exclu de la participation aux ventes organisées par le Service des Ventes pour une période d'au moins deux années.

b. Retard d'enlèvement :

- (1) Aucun enlèvement n'a eu lieu
 - (a) À défaut d'enlèvement à la date convenue du lot attribué ou d'un ou plusieurs des lots attribués (voir § 11.b), le Service des Ventes fera parvenir à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé un rappel d'enlèvement. Ce rappel sera considéré comme mise en demeure.
 - (b) À défaut d'enlèvement du matériel concerné par le § 12.b.(1).(a) au plus tard le quinzième (15ième) jour calendrier à compter de la date d'envoi du rappel, la vente sera résiliée de plein droit et le matériel concerné sera remis à la disposition du Service des Ventes.
 - (c) Le Service des Ventes remboursera à l'acheteur la somme payée pour le lot/les lots non enlevé(s), diminué de 10% (avec un minimum de 500 EUR) à titre de frais administratifs. En cas de solde négatif, une facture supplémentaire pour ce solde restant sera envoyée à l'acheteur. Pour le paiement de ce solde, les §10.a et b restent d'application.
 - (d) Cette décision (aussi bien la résiliation de la vente Cfr §12.b.(1).(b), ainsi que - le cas échéant - le règlement financier Cfr §12.b.(1).(c)) sera notifiée à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé.
 - (e) De plus, l'acheteur sera exclu de toute participation aux ventes organisées par le Service des Ventes pour une période d'au moins deux années, à condition que le solde restant - le cas échéant - ait été payé en temps voulu. Aussi longtemps que ce solde n'est pas payé, l'acheteur reste, dans tous les cas, exclu de toute participation aux ventes organisées par le Service des Ventes.

(2) Enlèvement incomplet d'un lot

- (a) À défaut d'enlèvement à la date convenue d'une partie d'un lot attribué (voir § 11.b), le Service des Ventes fera parvenir à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé un rappel d'enlèvement. Ce rappel sera considéré comme mise en demeure.
- (b) À défaut d'enlèvement du matériel concerné par le § 12.b.(2).(a) au plus tard le quinzième (15ième) jour calendrier à compter de la date d'envoi du rappel, la vente du lot en question sera résiliée de plein droit et le matériel restant concerné sera remis à la disposition du Service des Ventes.
- (c) Le Service des Ventes ne remboursera aucune somme à l'acheteur. Un coût supplémentaire de 500 EUR sera facturé à l'acheteur à titre de frais administratifs. Pour le paiement de cette facture, les §10.a et b restent d'application.
- (d) Cette décision (aussi bien la résiliation de la vente Cfr §12.b.(2).(b), ainsi que le règlement financier Cfr §12.b.(2).(c)) sera notifiée à l'acheteur par mail (si l'adresse mail de l'acheteur est connue) avec confirmation de réception ou sous pli recommandé.
- (e) De plus, l'acheteur sera exclu de toute participation aux ventes organisées par le Service des Ventes pour une période d'au moins deux années, à condition que la facture émise conformément au §12.b.(2).(c) ait été payé en temps voulu. Aussi longtemps que cette facture n'est pas payée, l'acheteur reste, dans tous les cas, exclu de toute participation aux ventes organisées par le Service des Ventes.

13. Garantie

- a. Le matériel est proposé à la vente dans l'état où il se trouve sans aucune garantie.
- b. De par sa qualification et vu la possibilité d'inspection du matériel prévu au § 5, l'acheteur est supposé connaître l'état du matériel.
- c. Le transfert de propriété a lieu à la date de réception du paiement.

14. Litiges

Seuls les Cours et Tribunaux de BRUXELLES sont compétents en matière de litiges.

Afin d'éviter que du matériel saisi soit quand-même encore vendu, l'attention des candidats acheteurs est attirée sur le fait que lors d'une véritable saisie de biens prévus pour la vente, la vente en question sera immédiatement annulée et arrêtée, indépendamment du fait si la saisie est effectuée avant ou lors d'une vente.

Tom LAERMANS
Lieutenant-Colonel
Breveté d'état-major
Directeur du Service des Ventes

Liste des annexes

- Annexe A: Description des lots à Beauvechain
- Annexe B: Formulaire de soumission (offre)
- Annexe C: Photos et détails - données techniques
- Annexe D : Mesures spécifiques COVID-19
- Annexe E : Déclaration on honour (Déclaration sur l'honneur)

Emplacement du matériel: 5 EMI - NIVELLES

Description	Nombre
Lot 1 Négatoscope COBARIX Simple 36*43	11 Pièces
Lot 2 Microscope Binoculaire LEITZ DIALUX	1 Pièce
Lot 3 Brancard ambulance Type FW26A	2 Pièces
Lot 4 Audiomètre DAMPLEX	1 Pièce
Lot 5 Brancard à hampe rigide US	194 Pièces
Lot 6 Four de labo MEMMERT	5 Pièces
Lot 7 Appareil d'électrothérapie NEURO STIMO 5	4 Pièces
Lot 8 Brancard Sv Urgence	2 Pièces
Lot 9 Appareil à ultrasons PHYACTION Type 190J	2 Pièces
Lot 10 Appareil à ultrasons PHYACTION Type 787	2 Pièces
Lot 11 Planche kiné FREEMAN	1 Pièce
Lot 12 E.C.G CARDIOFAX	11 Pièces
Lot 13 E.C.G avec chariot CARDIOFAX	6 Pièces
Lot 14 Valise d'aspiration SUCTION UNIT LAERDAL	1 Pièce
Lot 15 Coffre alu pour bouteille à gaz	1 Pièce
Lot 16 Brancard PARAGUARD	1 Pièce
Lot 17 Elingue de levage à 4 points	2 Pièces
Lot 18 Respirateur oxygène OXYLOG 2000	8 Pièces
Lot 19 Porte-électrode LECTROSWITCH	5 Pièces

Emplacement du matériel: 5 EMI - NIVELLES

Description	Nombre
Lot 20 Appareil électrochirurgical VALLEYLAB	2 Pièces
Lot 21 Fourniture de bureau	1 Set
Lot 22 Moniteur PROPACQ 102	1 Pièce
Lot 23 Lampe halogène pour examen	3 Pièces
Lot 24 Visiomètre VISIOTEST	1 Pièce
Lot 25 Défibrillateur avec moniteur CORPULS 08/16	13 Pièces
Lot 26 Appareil d'anesthésie DRAGER FABIUS	1 Pièce
Lot 27 Défibrillateur semi-automatique DEFIGARD 1001	17 Pièces
Lot 28 Coffre en alu support pour ampoules	1 Pièce
Lot 29 Garrot électropneumatique SYSTÈME 9000	1 Pièce
Lot 30 Support mobile pour perfusion	5 Pièces
Lot 31 Défibrillateur manuel REANIBEX 700	32 Pièces
Lot 32 Chariot diable pour bouteille à gaz	4 Pièces
Lot 33 Lampe d'opération Ax4PS	4 Pièces
Lot 34 Table d'opération de campagne BLANKOMED	1 Pièce
Lot 35 Compresseur pour appareil d'anesthésie	1 Pièce
Lot 36 Soudeuse pour sachets ZS 1100	4 Pièces
Lot 37 Moniteur de transport PROPAQ ENCORE 106	1 Pièce
Lot 38 Moniteur de transport PROPAQ ENCORE 104	1 Pièce
Lot 39 Moniteur de transport PROPAQ ENCORE 206	11 Pièces

Emplacement du matériel: 5 EMI - NIVELLES

Description	Nombre
Lot 40 Moniteur de transport PROPAQ ENCORE 204	12 Pièces
Lot 41 Concentrateur d'oxygène EVERFLO	2 Pièces
Lot 42 Stérilisateur à vapeur GETINGE	1 Pièce
Lot 43 Moniteur de transport PROPAQ ENCORE 204	4 Pièces
Lot 44 Pompe pousse seringue INJECTOMAT	12 Pièces
Lot 45 Aspirateur draineur électrique SAM 12	7 Pièces
Lot 46 Coffre alu à bande bleue	1 Pièce
Lot 47 Coffre alu à bande rouge	1 Pièce
Lot 48 Coffre alu à bande verte	1 Pièce
Lot 49 Plateau repas 2 pièces pour patient hospitalisé	20 Pièces
Lot 50 Support de film RX	1 Pièce

SDV 20205802	Soumission	
Je, soussigné (Nom, Prénom, Profession):		
agissant	en mon nom propre (1): (N° national obligatoire)	
	pour la firme (1): (Dénomination complète de la firme + N° TVA)	
Adresse:		
N° Tél:		
N° Fax:		
E-mail:		
déclare:		
<ul style="list-style-type: none"> > avoir pris connaissance des clauses administratives applicables à la procédure de vente 20205802 et m'y conformer. > offrir (montants exprimés en €) pour (voir ci-dessous) NE PAS oublier de signer en dessous du tableau. > maintenir ces prix valables pendant nonante (90) jours calendrier. > respecter les délais de paiement et d'enlèvement prévus dans les clauses administratives de la procédure de vente SDV 20205802. 		

(1) Biffez la mention inutile.

Les offres globales ne seront pas prises en compte!

Lot	Description	Soumission (EURO)	
		En chiffres	En lettres
001	Négatoscope COBARIX Simple 36*43		
002	Microscope Binoculaire LEITZ DIALUX		
003	Brancard ambulance Type FW26A		
004	Audiomètre DAMPLEX		
005	Brancard à hampe rigide US		
006	Four de labo MEMMERT		
007	Appareil d'électrothérapie NEURO STIMO 5		

008	Brancard Sv Urgence		
009	Appareil à ultrasons PHYACTION Type 190J		
010	Appareil à ultrasons PHYACTION Type 787		
011	Planche kiné FREEMAN		
012	E.C.G CARDIOFAX		
013	E.C.G avec chariot CARDIOFAX		
014	Valise d'aspiration SUCTION UNIT LAERDAL		
015	Coffre alu pour bouteille à gaz		
016	Brancard PARAGUARD		
017	Elingue de levage à 4 points		
018	Respirateur oxygène OXYLOG 2000		
019	Porte-électrode LECTROSWITCH		
020	Appareil électrochirurgical VALLEYLAB		
021	Fourniture de bureau		
022	Moniteur PROPACQ 102		
023	Lampe halogène pour examen		
024	Visiomètre VISIOTEST		
025	Défibrillateur avec moniteur CORPULS 08/16		
026	Appareil d'anesthésie DRAGER FABIUS		

027	Défibrillateur semi-automatique DEFIGARD 1001		
028	Coffre en alu support pour ampoules		
029	Garrot électropneumatique SYSTÈME 9000		
030	Support mobile pour perfusion		
031	Défibrillateur manuel REANIBEX 700		
032	Chariot diable pour bouteille à gaz		
033	Lampe d'opération Ax4PS		
034	Table d'opération de campagne BLANKOMED		
035	Compresseur pour appareil d'anesthésie		
036	Soudeuse pour sachets ZS 1100		
037	Moniteur de transport PROPAQ ENCORE 106		
038	Moniteur de transport PROPAQ ENCORE 104		
039	Moniteur de transport PROPAQ ENCORE 206		
040	Moniteur de transport PROPAQ ENCORE 204		
041	Concentrateur d'oxygène EVERFLO		
042	Stérilisateur à vapeur GETINGE		
043	Moniteur de transport PROPAQ ENCORE 204		
044	Pompe pousse seringue INJECTOMAT		
045	Aspirateur draineur électrique SAM 12		

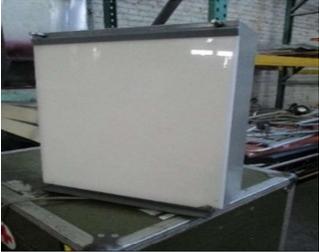
046	Coffre alu à bande bleue		
047	Coffre alu à bande rouge		
048	Coffre alu à bande verte		
049	Plateau repas 2 pièces pour patient hospitalisé		
050	Support de film RX		

Fait à

, le

2020

Signature

PERCEEL	BENAMING	QTY	FOTO
LOT	DENOMINATION	QTE	ILLUSTRATION
1	Negatoscoop / Négatoscope: COBARIX Simple 36*43	11 EA	
2	Binoculaire microscoop / Microscope binoculaire: LEITZ DIALUX	1 EA	
3	Ambulancebrancard / Brancard ambulance: Type FW26A	2 EA	
4	Audiometer met koffer / Audiomètre avec coffre: DAMPLEX	1 EA	
5	Brancard US met stijve as / Brancard à hampe rigide US	194 EA	
6	Labo-oven / Four de labo: MEMMERT	5 EA	

7	Elektrotherapiemachine / Appareil d'électrothérapie: NEURO STIMO 5	4 EA	
8	Brancard op rollen / Brancard à roulettes	2 EA	
9	Ultrasoonapparatuur voor continue en gepulseerde afgave status 2 / Appareil à ultrasons pour émission continue et pulsée statut 2: PHYACTION Type 190J	2 EA	
10	Ultrasoon elektrotherapietoestel met ingebouwde vacuumeenheid status 2 / Appareil ultrasonne d'électrothérapie avec unité a vide incorporée status 2: PHYACTION Type 787	2 EA	
11	Beklede oefentol voor kiné / Planche garnie pour kiné: FREEMAN 40 cm	1 EA	
12	Elektrocardiograaf zonder kar / Électrocardiographe sans chariot: NIHON KOHDEN - CARDIOFAX 9020	11 EA	
13	Elektrocardiograaf met kar / Électrocardiographe avec chariot: NIHON KOHDEN - CARDIOFAX 9020	6 EA	

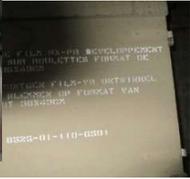
14	Afzuigapparaat met vacuumregeling en oplader 12V-kabel / Valise d'aspiration avec regulateur de vide: SUCTION UNIT LAERDAL	1 EA	
15	Koffer in alu fixatiering voor gasfles / Coffre alu avec fixation bouteille à gaz: 460x330x220 mm	1 EA	
16	Brancard voor horizontale - verticale evacuatie / Brancard pour les évacuations horizontales - verticales: FERNO - PARAGUARD EXCEL	1 EA	
17	4-punts sling voor het opheffen van brancard / Elingue de levage à 4 points pour brancard: GAZELLE + BASKET	2 EA	
18	Zuurstofresporator / Respirateur oxygène: OXYLOG 2000	8 EA	
19	Elektrodenhouder herbruikbaar - handschakeling / Porte-électrode réutilisable - interrupteur à main: LECTROSWITCH	5 EA	

20	Elektrochirurgisch apparaat / Appareil électrochirurgical: BISTOURI SURGITAT VALLEYLAB	2 EA	
21	Bureelbenodigdheden voor medisch veldwerk / Fourniture de bureau pour travail sur le terrain	1 SET	
22	Transportmonitor met ECG zonder pulsoxymeter / Moniteur de transport avec ECG sans oxymétrie de pouls: PROPAQ 102	1 EA	
23	Halogeen onderzoekslamp / Lampe halogène pour examen: HALUX	3 EA	
24	Visiometer / Visiomètre: VISIOTEST C77 - ESSILOR	1 EA	
25	5 Defibrillators / Défibrillateurs met capnografie / avec capnographie, zonder/sans NIBP, zonder/sans temperatu(u)re, uitgang/sortie MASIMO: Monitor / Moniteur type CORPULS 08/16	13 EA	
	8 Defibrillators / Défibrillateurs, zonder capnografie / sans capnographie, met /avec NIBP, met /avec temperatu(u)re, uitgang /sortie BCI, in zakje / en sac: Monitor / Moniteur type CORPULS 08/16		

26	Narcosetoeestel / Appareil d'anesthésie: DRAGER FABIUS Type 1	1 EA	
27	Semi-automatische defibrillator / Défibrillateur semi-automatique: DEFIGARD 1001 D/M + 2002C2 + Recorder	17 EA	
28	Koffer in alu - drager voor ampullen / Coffre en alu support pour ampoules: 460x330x220 mm	1 EA	
29	Automatische knevel met voet en rangschikkingmand / Garrot électropneumatique avec pied et panier: TOURNIQUET SYSTÈME 9000	1 EA	
30	Mobile perfusietaander / Support mobile pour perfusion: 4 haken / crochets, 5 wielen / roulettes	5 EA	
31	Defibrillator manueel en biphasisch met monitor en printer / Défibrillateur manuel et bisphasique avec moniteur et imprimante: REANIBEX 700 met onderdelen / avec accessoires	32 EA	
32	Steekwagen voor gasfles / Chariot diable pour bouteille à gaz: 38,5x45x118 cm	4 EA	

33	Operatielamp, veldtype, elektrisch/ Lampe d'opération de campagne, électrique: Ax4PS in koffer / en coffre	4 EA	
34	Veldoperatietafel / Table d'opération de campagne: BLANKOMED BMT100	1 EA	
35	Compressor voor anesthesietoestel / Compresseur pour appareil d'anesthésie	1 EA	
36	Lasapparaat voor laminaatzakken (sterilisatie) / Soudeuse pour sachets lamines: ZS 1100	4 EA	
37	Transportmonitor met toehoren in koffer / Moniteur de transport avec accessoires en coffre: PROPAQ ENCORE 106	1 EA	
38	Transportmonitor met toehoren in koffer / Moniteur de transport avec accessoires en coffre: PROPAQ ENCORE 104	1 EA	
39	Transportmonitor met toehoren in koffer / Moniteur de transport avec accessoires en coffre: PROPAQ ENCORE 206	11 EA	

40	Transportmonitor met toehoren in koffer / Moniteur de transport avec accessoires en coffre : PROPAQ ENCORE 204	12 EA	
41	Zuurstofconcentrator / Concentrateur d'oxygène: EVERFLO	2 EA	
42	Stoomsterilisator (autoclaaf) / Stérilisateur à vapeur (autoclave): GE 224C VAC GETINGE	1 EA	
43	Transportmonitor met toehoren in koffer / Moniteur de transport avec accessoires en coffre: PROPAQ ENCORE 204	4 EA	
44	Injectiespuitpomp / Pompe pousse seringue: INJECTOMAT Type WELMED P 3000	12 EA	
45	Elektrisch drainage- en zuigtoestel met pedaal en vervangbokaal / Aspirateur draineur électrique avec pedale et bocal de rechange: SAM 12	7 EA	
46	Koffer in alu met blauwe streep, 3 handvaten/ Coffre en alu à bande bleue, à 3 poignées: 36,5x52,5x16,5 cm	1 EA	

47	Koffer in alu met rode streep, 3 handvaten/ Coffre en alu à bande rouge, à 3 poignées: 36,5x52,5x16,5 cm	1 EA	 
48	Koffer in alu met groene streep, 3 handvaten/ Coffre en alu à bande verte, à 3 poignées: 36,5x52,5x16,5 cm	1 EA	 
49	Hospitaaleetplateau, 2 stuks / Plateau repas 2 pièces pour patient hospitalisé: 206x134x18 mm	20 EA	 
50	Houder voor ontwikkeling rontgenfilm met koffer / Support de rontgenfilms avec coffre: 18x24 cm à/tot 36x43 cm	1 EA	 

MESURES SPECIFIQUES COVID-19

1. Mesures de protection

a. Généralités

- (1) Les règles du gouvernement fédéral doivent toujours être respectées. Celles-ci peuvent être trouvées sur <https://diplomatie.belgium.be/en>.
- (2) Les règles de base de la Défense telles que la distanciation sociale (masques buccaux si la distanciation sociale n'est pas possible), l'hygiène stricte des mains, ... doivent être strictement respectées.

**SI VOUS ÊTES OU VOUS VOUS SENTEZ MALADE, RESTEZ À LA MAISON !!!
(#RESTECHEZVOUS)**

- (3) Les personnes n'auront accès au quartier militaire que si elles sont **en possession d'un masque buccal**.

Le port du masque n'est pas obligatoire sauf si la distance de sécurité ne peut pas être respectée.

En ce moment, le port d'un masque buccal n'est obligatoire qu'à l'intérieur et en cas d'impossibilité de respecter le « social distancing » (distance de sécurité).

Du personnel militaire peut être présent pour garantir le respect de toutes les mesures de protection contre le Covid-19. Le cas échéant, il vous est demandé de suivre et de respecter leurs directives.

- (4) Les visiteurs étrangers doivent présenter une déclaration sur l'honneur (Annexe E) et déclarent dedans qu'ils :
 - a. Sont asymptomatiques dans les 7 jours précédant leur arrivée.
 - b. N'ont eu aucun contact avec des personnes infectées (confirmées ou suspectées) par le COVID-19 dans les 14 jours précédant leur arrivée.

(5) Inspection du matériel

- a. Une attention spécifique est demandée pour l'application correcte des règles de base concernant l'hygiène individuelle.
- b. Veuillez à ne toucher le matériel que si vous êtes réellement intéressé par celui-ci et désinfectez-vous les mains avec une solution hydroalcoolique (pas disponible partout) après chaque contact.
- c. Le matériel ne sera pas désinfecté après chaque contact. Veuillez dès lors à prévoir le matériel de protection adéquat pour garantir votre propre sécurité ! Il sera permis d'inspecter les véhicules, mais uniquement munis de gants de protection.

(6) Retrait du matériel

- Les règles numérotées du 1 jusqu'à 4 s'appliquent également lors de l'enlèvement du matériel.
- Il vous est demandé de respecter le marquage et les directives données par le personnel militaire afin de garantir une distance de sécurité de 1,5m sauf si cela est impossible comme pour la signature et la remise d'un document.
- Le délai pour retirer le matériel pourrait s'avérer plus long afin de limiter le nombre de personnes présentes dans les installations militaires au même moment.



DECLARATION ON HONOUR

APPLICATION TO ENTER MILITARY BARRACKS (To be presented upon entry)

The undersigned applicant:

Full official name:.....

Address:.....

Postcode:..... Country:.....

Telephone or cell phone number:.....

	YES	NO
Declares to have presented no symptoms of COVID-19 since at least seven (7) days prior to the arrival in Belgium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Declares to not have been directly exposed to someone who is suspected of or diagnosed with COVID-19 in the last 14 days prior to the arrival in Belgium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The General Measures issued by the Federal Government are to be applied with at all times. They can be found on the official information website:

<https://www.info-coronavirus.be/en/faq/#006>

In addition there is a strict adherence to the basic rules of social distancing (face masks if not possible), strict hand hygiene, ...

Desired (BEL) military barracks to enter
Desired date of entry	Date of exit.
.....

Place	Date (dd/mm/yyyy)	Applicants signature